



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 29 janvier 2021

Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué 22 janvier 2021, s'est réuni en séance extraordinaire, le 29 janvier 2021, à 20 h 30, à la salle communale - 41 rue des Préaux, à huis clos, sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry		Christina Rangdet		
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien		Bernard Taddei		
Job Alain				
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Taddei Bernard				
Verger Christelle		Jean-Luc Desmolin		

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 décembre 2020 est adopté sans observations particulières.

I/ ELECTION DU 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de M. Alain Job en qualité de 1^{er} Adjoint transmise à Monsieur le Préfet de l'Yonne et acceptée par courrier du 18 janvier 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°13/2020 du 23/05/2020 fixant le nombre des adjoints au maire

Vu la délibération n°12/2020 du 23/05/2020 relative à l'élection des adjoints au maire

Vu l'arrêté municipal du 27/05/2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints.

Considérant que les délégations attribuées à M. Alain Job en qualité de 1^{er} Adjoint s'annulent avec sa démission.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant.

Considérant que suivant les articles précités du CGCT il convient que le Conseil Municipal fixe de nouveau le nombre d'adjoints et le rang dans le tableau du Conseil. Le ou les candidat(s) devront être de même sexe que l' élu sortant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir :

- à trois le nombre des adjoints
- le rang de l'Adjoint qui sera élu, soit le rang de 1^{er} adjoint.

M. Jean-Luc Desmolin est le seul candidat.

Le bureau de vote est ensuite constitué par : une Présidente : Mme Christina Rangdet, un Secrétaire : M. Antonio Soria, deux assesseurs : MMS Bernard Taddeï et Elisa Rangdet.

Puis, il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint par scrutin secret. Les résultats sont les suivants :

nombre de votants : 14

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

nombre de bulletins blancs et nuls : 0

nombre de suffrages exprimés : 14

majorité absolue : 8

M. Jean-Luc Desmolin a obtenu 14 voix et est élu 1^{er} adjoint au Maire au premier tour de scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 50 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 1er Février 2021



Mme le Maire,

Christina Rangdet